



**GOUVERNEMENT RÉGIONAL
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
LOCALITÉ DE VILLEBOIS
PROCÈS-VERBAL**

**QUATRE CENT SOIXANTE-TROISIÈME
SÉANCE ORDINAIRE DU
20 OCTOBRE 2022, À 19 H 30, TENUE À
LA SALLE DU CAFÉ DÉLICIES DE
L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

SONT PRÉSENTS

André Elliott
Président

Daniel Marchildon
Conseiller

Jocelyn Girard
Conseiller

Roger Dickey
Conseiller

EST ABSENTE

Ariane Marquis-Vézina
Conseillère

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Caroline Chrétien, secrétaire-trésorière.

IL Y A QUORUM.

M. André Elliott préside la séance et M^{me} Caroline Chrétien agit à titre de secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par le président, M. André Elliott, à 19 h 30.



GOUVERNEMENT RÉGIONAL
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
LOCALITÉ DE VILLEBOIS
PROCÈS-VERBAL

1. Adoption de l'ordre du jour

V-463-LV-2675

SUR PROPOSITION DE M. ROGER DICKEY, DÛMENT APPUYÉE PAR
M. JOCELYN GIRARD, IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 septembre 2022;
3. Approbation des décaissements, comptes fournisseurs et paies au 20 octobre 2022;
4. Dépôt du bordereau de correspondance;
5. Mise en place de règles concernant les absences des élus lors des séances du conseil municipal;
6. Approbation de la dépense accordée au budget pour la tenue de la fête de Noël des enfants;
7. Divers;
 - 7.1 Appui de la Localité de Villebois au projet de reconstruction de la Rosanna « Reconstruire ses souvenirs »;
8. Période de questions;
9. Clôture de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 septembre 2022

V-463-LV-2676

SUR PROPOSITION DE M. ROGER DICKEY, DÛMENT APPUYÉE PAR
M. DANIEL MARCHILDON, IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 septembre 2022 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



GOUVERNEMENT RÉGIONAL
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
LOCALITÉ DE VILLEBOIS
PROCÈS-VERBAL

3. Approbation des décaissements, comptes fournisseurs et paies au 20 octobre 2022

V-463-LV-2677

SUR PROPOSITION DE M. JOCELYN GIRARD, DÛMENT APPUYÉE PAR M. DANIEL MARCHILDON, IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les décaissements à effectuer, les comptes fournisseurs et les paies au 20 octobre 2022 de la Localité de Villebois pour un montant total de 44 984,49 \$ tel qu'il appert et étant plus amplement décrits à la liste au 20 octobre 2022.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, Caroline Chrétien, secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour effectuer le paiement de ces factures.

Caroline Chrétien
Secrétaire-trésorière

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Dépôt du bordereau de correspondance

Les membres du conseil ont pris connaissance de la correspondance adressée au Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James – Localité de Villebois.

5 Mise en place de règles concernant les absences des élus lors des séances du conseil municipal

CONSIDÉRANT QUE le président et les conseillers du GREIBJ – Localité de Villebois se doivent d'être au fait des dossiers en cours et qu'ils doivent s'investir dans la réalisation des projets et dans les prises de décisions importantes;

CONSIDÉRANT QUE la présence des élus aux pléniers et aux réunions du conseil municipal est importante afin de faire avancer les travaux en cours et certains dossiers;

CONSIDÉRANT QUE les absences prolongées aux réunions du conseil ont une incidence directe sur l'avancement des projets et des dossiers en cours.



GOUVERNEMENT RÉGIONAL
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
LOCALITÉ DE VILLEBOIS
PROCÈS-VERBAL

V-463-LV-2678

SUR PROPOSITION DE M. ROGER DICKEY, DÛMENT APPUYÉE
PAR M. DANIEL MARCHILDON, IL EST RÉSOLU :

DE LIMITER les absences des élus aux réunions ordinaires ou extraordinaires du conseil municipal à deux (2) par année civile soit du 1^{er} janvier au 31 décembre;

QUE l'horaire des séances doit s'ajuster le plus possible avec les horaires de travail des élus;

QUE lorsque les séances extraordinaires sont planifiées dans un délai de quatre jours (4) ou moins avant la date de sa tenue, et que l' élu ne peut changer son horaire, de façon exceptionnelle, cette absence ne comptera pas dans la limite annuelle des absences;

QUE si l' élu est absent ou même s'il assiste à la séance par vidéo, celui-ci n'aura droit à aucune rémunération pour le mois en cours;

QUE cette résolution prenne effet seulement le 1^{er} janvier 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Approbation de la dépense accordée au budget pour la tenue de la fête de Noël des enfants

CONSIDÉRANT QUE depuis plusieurs années, la Localité de Villebois organise une fête de Noël pour les enfants de moins de 12 ans;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de conserver cette tradition encore cette année;

CONSIDÉRANT QUE M^{mes} Nathalie Simard et Caroline Chrétien se proposent pour organiser cette fête encore cette année et qu'elles se proposent pour trouver des commandites auprès des entreprises locales;

CONSIDÉRANT QU'il y a au budget de l'année 2022 un montant de 1 500 \$ affecté à l'organisation de cette activité.

V-463-LV-2679

SUR PROPOSITION DE M. DANIEL MARCHILDON DÛMENT
APPUYÉE PAR M. JOCELYN GIRARD, IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER la dépense de 1 500 \$ afin de tenir l'activité de la fête de Noël des enfants le samedi 10 décembre 2022 à 13 h;



GOUVERNEMENT RÉGIONAL
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
LOCALITÉ DE VILLEBOIS
PROCÈS-VERBAL

QUE ce montant soit pris directement dans le compte de grand livre 02-62100-974 aide aux OBNL – projets spéciaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Divers

7.1 Appui de la Localité de Villebois au projet de reconstruction de la Rosanna « Reconstruire ses souvenirs »

ATTENDU QUE le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James – Localité de Villebois est propriétaire et gestionnaire du terrain où est présentement localisée la Rosanna et qu'il désire s'associer au Comité de développement social de Villebois comme partenaire financier à ce projet;

ATTENDU QU'un projet de revitalisation du patrimoine culturel de notre localité serait d'une grande nécessité afin de conserver une partie de l'histoire de la Localité de Villebois.

V-463-LV-2680

SUR PROPOSITION DE M. DANIEL MARCHILDON DÛMENT APPUYÉE PAR M. ROGER DICKEY, IL EST RÉSOLU :

QUE Le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James – Localité de Villebois s'implique avec l'ARBJ afin de réaliser le projet de reconstruction de la Rosanna pour un montant total de 1 004 \$ et qu'il prête le terrain de la localité pour une période d'au minimum 25 ans afin de réaliser le projet;

QUE le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James – Localité de Villebois assume les pertes financières de ce projet advenant un déficit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Période de questions

Sept (7) personnes ont assisté à la séance du conseil et les questions portaient sur les sujets suivants :

- Lumières qui « flashent » à l'extérieur de l'édifice municipal;
- Validation de la vente du « skatepark » à la ville de La Sarre;
- Avertissement pour le panier de basketball sur la rue des Pins Gris;
- Castors nuisibles sur les 4^e et 5^e Rang Est et 8^e et 9^e Rang Est.



GOUVERNEMENT RÉGIONAL
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
LOCALITÉ DE VILLEBOIS
PROCÈS-VERBAL

9. Clôture de la séance

V-463-LV-2681

SUR PROPOSITION DE M. ROGER DICKEY, DÛMENT APPUYÉE PAR
M. JOCELYN GIRARD, IL EST RÉSOLU :

DE LEVER la séance à 20 H 4.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



GOUVERNEMENT RÉGIONAL
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
LOCALITÉ DE VILLEBOIS
PROCÈS-VERBAL

LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL EST SOUMIS AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT RÉGIONAL D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES, LEQUEL LE TRANSFÈRE AU CONSEIL DU GOUVERNEMENT RÉGIONAL À TITRE DE RAPPORT ET AFIN QUE TOUTES LES MESURES SOIENT PRISES POUR QUE LES RÉGLEMENTS ET RÉSOLUTIONS REQUÉRANT L'APPROBATION DE CE DERNIER SOIENT APPROUVÉS, RATIFIÉS ET SANCTIONNÉS.

Président

Secrétaire

Directrice générale par intérim
Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James